

LE CHARGE DES AFFAIRES ECONOMIQUES A L'UGTA :

“Les augmentations de salaire ne pourront pas être supportées par les entreprises”

Les augmentations de salaire récemment décidées continuent de susciter des réactions. Après celle du FMI qui avait jugé que cette hausse constituerait “un choc pour l'économie susceptible de déstabiliser les équilibres macroéconomiques.

L'augmentation des salaires doit se faire graduellement et en fonction de la productivité”, c'est au tour de Mohamed Lakhdar Badreddine, le chargé des affaires économiques au sein de l'UGTA, d'émettre un avis. Invité à s'exprimer sur la question, il a estimé que “si de nouvelles augmentations de salaire sont décidées, elles ne pourront pas être supportées par les entreprises ce qui va compromettre leur compétitivité”.

Selon lui, l'amélioration du pouvoir d'achat des Algériens ne doit pas passer obligatoirement par des augmentations de salaire. “Je pense qu'une revalorisation du dinar permettra de diminuer les prix à la consommation et améliorer ainsi le pouvoir d'achat”, avant d'ajouter : “Il faut ouvrir un débat autour des moyens d'améliorer les conditions de vie des citoyens sans que cela ait d'impacts négatifs sur les entreprises d'autant que celles-ci, et plus particulièrement celles relevant du secteur public, ont déjà payé par le passé un lourd tribut du fait des choix économiques du pays”.

Des déclarations faites à l'occasion d'un débat autour du pacte économique et social au Forum d'El Moudjahid et au cours duquel le représentant de l'UGTA a tenu à préciser que ces propos n'engageaient que sa personne et non la Centrale syndicale. De son côté, Zahir Farès, expert au sein du Cnes qui s'exprimait lui aussi en tant que tel et non en tant que membre de l'institution de Babès, a quant à lui expliqué qu'au sein du Cnes, le dossier n'avait pas été assez mûri pour qu'il y ait un véritable débat qui dépasse le stade de la théorie pour être un peu plus pratique. Effectif pour une durée de quatre années, ce pacte n'exclut-il pas d'office les syndicats autonomes ? Le droit à la grève sera-t-il respecté ? Non, ont répondu unanimement le président de la Confédération algérienne du patronat, le représentant de l'UGTA qui estime que le droit à la contestation est garanti par la loi. Mohamed Lakhdar Badreddine a estimé que le droit de s'organiser en dehors de l'UGTA était permis mais qu'il restait persuadé que seule une organisation forte pouvait arracher des acquis. Le chargé des affaires économiques au sein de l'UGTA a fait savoir également que les conventions de branches allaient être signées dans la soirée d'hier à l'exception de celles du port et d'Air Algérie.

N. I.

DANS LA FOULEE DES AUDITIONS DES MINISTRES

Réunion gouvernement-walis le 29 octobre

Abdelaziz Bouteflika réunira, le 29 octobre prochain, au palais des Nations, à Club-des-Pins, les membres du gouvernement et l'ensemble des walis. C'est ce que nous apprend une source bien informée.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Notre source précise d'ailleurs que les “walis ont déjà reçu des convocations à ce propos”, ce conclave avait été reporté à deux reprises, est-il à signaler. Une première fois programmée pour le 6 août dernier, cette rencontre avait été ajournée “sans préavis” à la suite de “l'éclipse estivale” de Abdelaziz Bouteflika.

Reprenant du service, l'actuel locataire d'El Mouradia charge ses collaborateurs de lui

reprogrammer la rencontre pour les 8, 9 et 10 septembre. Ce qui fut fait mais le conclave sera encore une fois reporté. “Le président tient à achever cette opération d'évaluation exhaustive, à la base du plan de relance lancé dans la foulée de l'obtention de son second mandat”, explique notre source.

Pour saisir toute l'importance de cette réunion, il faudrait remonter jusqu'au 30 mai dernier. Ce jour-là, Bouteflika limogeait Ahmed Ouyahia. A charge de ce dernier, deux “tares” si l'on apprécie la chose à l'aune du regard de Bouteflika : trop se mêler de la... politique ! Et suprême sacrilège, nourrir des ambitions “présidentielles” à moyen terme.

Ouyahia connaîtra dès lors le même sort que Benflis par le truchement du même Abdelaziz



Belkhadem ! Ce dernier installé à la chefferie le jour même se verra complaisamment “bonifié” par Bouteflika.

Dans une savante partition politicienne des rôles, Bouteflika ne refusera plus rien au chef du gouvernement.

Tout ce que Belkhadem dit, Bouteflika le... fait ! L'augmentation des salaires, la révision constitutionnelle, le foncier, etc. Bouteflika convoque donc une première réunion gouvernement-walis pour le 25 juin 2006. “Pour débloquer le plan de relance”, prétend la version officielle.

Façon comme une autre de faire porter le chapeau à un Ouyahia largué en touche des institutions officielles pour la première fois de sa carrière politique. Pour la réunion du 29 octobre, il sera question de l'examen des six rapports des six commissions installées lors de la première rencontre. Elle fera l'objet d'une audition préalable à la présidence en comité restreint qui devrait intervenir juste après l'Aïd.

K. A.

ANNEE UNIVERSITAIRE 2006-2007

Rentrée exceptionnelle à Constantine

15 899 nouveaux étudiants dont 10 225 filles, sur les 16 282 nouveaux bacheliers affectés par le système national d'orientation, se sont inscrits sur les listes d'effectifs des neuf facultés de l'université Mentouri de Constantine. Tel est le bilan des inscriptions de la rentrée universitaire 2006-2007, a-t-on appris auprès de M. Latrèche, vice-recteur chargé de la pédagogie. Pour ces nouveaux étudiants, les cours ont déjà commencé. Concernant les autres paliers, il est à supposer que les cours débiteront cette semaine au niveau de plusieurs départements, la Faculté des sciences de l'ingénieur, la Faculté de médecine et celle des sciences humaines et sociales. Tout est prêt, même les emplois du temps sont affichés.

Les examens de fin d'année se sont déroulés conformément aux dispositions de la feuille de route élaborée par le vice-rectorat de la formation supérieure, de la formation continue et des diplômés de la formation supérieure, pour gérer les conséquences de la grève des enseignants, observée à la fin de l'année dernière. Mis à part la faculté de droit et celle des sciences économiques, qui sont en phase de délibérations et de préparation d'exams de rattrapage, de par le nombre important de leurs effectifs et des nouveaux inscrits, les autres instituts ont entamé les réinscriptions pédagogiques à partir du 14 octobre dernier. “Nous avons pu rattraper le retard, et finaliser les examens de fin

d'année et les emplois du temps dans des délais records”, a indiqué notre interlocuteur, ajoutant que “c'est une rentrée exceptionnelle, dans la mesure où il fallait consentir un effort de plus pour débloquer la situation et mettre le train sur les rails, compte tenu des flux importants des nouveaux inscrits, et également de l'organisation de trois sessions d'exams dans l'espace d'un mois et demi, du début de septembre à la mi-octobre”.

L'université Mentouri a connu une hausse d'environ 7000 étudiants dans ses effectifs, par rapport à l'année 2005-2006. Le nombre global des étudiants a atteint les 68 000. “C'est un chiffre historique ! Nous devons délivrer 9100 diplômes dont une partie a été déjà remise dans le courant du mois de juillet”, a souligné notre interlocuteur. Dans ce contexte, il a avoué que “les enseignants ont été conscients en adhérant au plan d'action de l'administration ayant trait à l'évaluation des étudiants de fin de cycle, pris en otages par la grève”.

A la question du retard accusé au niveau de la Faculté des droits, M. Latrèche s'est basé sur le nombre important des effectifs qui justifierait selon lui cette situation. Une opinion partagée par le doyen de cette faculté et autres enseignants y exerçant. “La faculté, avec ses deux départements, le département des sciences juridiques et administratives, et le département des sciences politiques et des rela-

tions internationales et aussi des nouvelles sections structurées en LMD, compte quelque 6000 étudiants, en plus de 2205 nouveaux inscrits dont 250 en LMD. Les examens de rattrapage sont en cours et nous travaillons dans la perspective d'enclencher le mouvement des études avant la fête de l'Aïd”, a annoncé, de son côté, M. Abdelmadjid Gamouh, le doyen de la faculté.

Sur le volet enseignant, l'université est encadrée par 2200 enseignants permanents, et engage, selon les besoins des départements, quelque 500 enseignants vacataires par an. Comme à l'accoutumée, l'université va créer une centaine de nouveaux postes d'enseignants cette année, qui seront répartis suivant la demande de chaque département. Cependant, le vice-recteur, chargé de la pédagogie, a soulevé le manque de spécialistes en informatique. Une insuffisance justifiée par le dynamisme de ce créneau économique. “C'est un créneau en expansion et qui offre beaucoup de postes de travail, il est donc très difficile de trouver des enseignants en informatique !” a-t-il dit.

Côté infrastructures, 8000 places pédagogiques ont été réceptionnées cette année.

Cinq instituts de la Faculté des sciences humaines et sociales ont été déménagés. Il s'agit des départements de l'histoire, l'archéologie, la philosophie, des sciences de l'information et de la communication et de la sociologie. Les autres départements de la

faculté vont également déménager une fois les locaux seront disponibles.

Par ailleurs, l'université accueillera 5000 étudiants dans le cadre du système LMD. Hormis les arts, tous les domaines de formation prévus par la circulaire relative aux réformes du système d'enseignement supérieur, ont été investis cette année, soit 11 domaines sur 12. La Faculté de droit a été choisie, par la tutelle, comme université pilote, pour investir le domaine juridique du système LMD. Deux nouvelles spécialités ont été adoptées pour cette rentrée universitaire, droit des affaires et droit des assurances, en plus de la spécialité introduite l'année passée, droit du foncier en l'occurrence.

“Avec 250 nouveaux inscrits en LMD, nous établissons des groupes de moins de 30 étudiants”, a avancé le doyen de la faculté en précisant que le nombre d'étudiants constituant les groupes émanant de la formation classique des droits va diminuer approximativement à 35 - 40. “C'est un chiffre positif comparativement à ceux des dernières années qui étaient de l'ordre de 50 et plus. Cette baisse est due à la délocalisation de la Faculté des sciences économiques”, a-t-il déclaré.

Il est à signaler que cette même faculté a été honorée du privilège d'habilitation des doctorats ès sciences. La Faculté des sciences de l'ingénieur jouit également de cette nouvelle formule dans l'homologation des nouveaux doctorants.

Lyas Hallas